

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BRITEMOR 921 (W)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Pénétrant liquide, fluorescent.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL  
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses  
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.

Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00

Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit

Téléphone : +49(0)6971653581

Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4

H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.

Irritant

R41: Risque de lésions oculaires graves.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**BRITEMOR 921 (W)**

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/  
gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau  
ou les vêtements.  
P280 Porter des gants de protection/ des vête-  
ments de protection/ un équipement de pro-  
tection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la  
bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA  
PEAU (ou les cheveux): enlever immédia-  
tement les vêtements contaminés. Rincer la  
peau à l'eau/ se doucher.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES  
YEUX: rincer avec précaution à l'eau pen-  
dant plusieurs minutes. Enlever les lentilles  
de contact si la victime en porte et si elles  
peuvent être facilement enlevées. Conti-  
nuer à rincer.  
P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suscep-  
tée:  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE  
ANTIPOISON ou un médecin.

**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une ins-  
tallation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 68439-45-2 Alcool éthoxylé

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

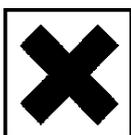
Date d'impression 04.12.2014

### Étiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient: alpha,alpha',alpha''-triméthyl-1,3,5-triazine-1,3,5(2H,4H,6H)-triéthanol Peut produire une réaction allergique.

### Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Nocif

Phrase(s) R :

R22  
R41

Nocif en cas d'ingestion.  
Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S :

S23  
S24/25  
S26  
S36/37/39  
S60

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants sensibilisants :

alpha,alpha',alpha''-triméthyl-1,3,5-triazine-1,3,5(2H,4H,6H)-triéthanol  
Peut déclencher une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

**BRITEMOR 921 (W)**

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Alcool éthoxylé	68439-45-2	Xn; R22  Xi; R41	Acute Tox. 4; H302  Eye Dam. 1; H318	>= 10 - < 25
Alcools Secondaires Éthoxylés (C11 - 15)	68131-40-8	Xn; R20/21/22- R38-R41	Skin Irrit. 2; H315  Eye Dam. 1; H318  Acute Tox. 4; H332  Acute Tox. 4; H312  Acute Tox. 4; H302	>= 10 - < 20
Monophénylglycol	122-99-6 204-589-7 01-2119488943-21	Xn; R22  Xi; R36	Acute Tox. 4; H302  Eye Irrit. 2; H319	>= 3 - < 10
2-(2- Phe- noxyethoxy)ethanole	104-68-7 203-227-5	Xn; R22  Xi; R41	Acute Tox. 4; H302  Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 2,5
2-(heptadecenyl)-4,5- dihydro-1H-imidazole- 1-éthanol	27136-73-8 248-248-0	Xn; R22  C; R34  N; R50/53	Acute Tox. 4; H302  Skin Corr. 1B; H314	>= 0,1 - < 0,25

**BRITEMOR 921 (W)**

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

			Aquatic Acute 1; H400  Aquatic Chronic 1; H410	
alpha,alpha',alpha''- triméthyl-1,3,5-triazine- 1,3,5(2H,4H,6H)- triéthanol	25254-50-6 246-764-0	Xn; R20/22  R36/38  R43  R52	Acute Tox. 4; H332  Acute Tox. 4; H302  Eye Irrit. 2; H319  Skin Irrit. 2; H315  Skin Sens. 1; H317	>= 0,1 - < 1
1-Oxyde de pyridine-2- thiol, sel de sodium	3811-73-2 223-296-5	Xn; R20/21/22  Xi; R36/38  N; R50	Aquatic Acute 1; H400  Acute Tox. 4; H332  Acute Tox. 4; H312  Acute Tox. 4; H302  Eye Irrit. 2; H319  Skin Irrit. 2; H315	< 0,1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.  
Consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : effets irritants  
Provoque des lésions oculaires graves.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.  
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Durée de stockage : 36 Mois

Température de stockage : 0 - 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pénétrant liquide, fluorescent.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### DNEL/DMEL

Monophénylglycol : Utilisation finale: DNEL, Utilisation industrielle, Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 34,72 mg/kg

Utilisation finale: DNEL, Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 8,07 mg/m3

Utilisation finale: DNEL, Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 8,07 mg/m3

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

### PNEC

Monophénylglycol

: Eau douce  
Valeur: 0,943 mg/L

Eau de mer  
Valeur: 0,0943 mg/L

Comportement dans les stations de traitement des eaux  
usées  
Valeur: 24,8 mg/L

Sédiment d'eau douce  
Valeur: 7,2366 mg/kg

Sédiment marin  
Valeur: 0,7237 mg/kg

Sol  
Valeur: 1,26 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.  
Type de Filtre recommandé:  
A-P2

Protection des mains : caoutchouc butyle  
Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection des yeux : Protection des yeux (EN 166)  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Ne pas respirer les aérosols.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique
Point d'éclair	: > 100 °C
pH	: 9,0 à 20 °C (non dilué)
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C
Densité	: 1,020 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Viscosité, cinématique	: 16,6 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C

### 9.2 Autres informations

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

Explosibilité : donnée non disponible

Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils : Valeur: 7 g/L

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.495 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale  
Alcool éthyloxy : DL50: > 300 - 2.000 mg/kg  
Espèce: rat

**BRITEMOR 921 (W)**

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

Monophénylglycol : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

2-(heptadecenyl)-4,5-dihydro-1H-imidazole-1-éthanol : DL50: 710 mg/kg  
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/L  
vapeur  
Durée d'exposition: 4 Heure  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée  
Alcool éthyloxy : DL50: > 2.000 mg/kg  
Espèce: rat

Monophénylglycol : DL50: > 2.000 mg/kg  
Espèce: lapin

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Irritation de la peau : Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Irritation des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation : Contient une ou plusieurs substance(s) classée(s) comme sensibilisante(s).

**Toxicité pour la reproduction**

Monophénylglycol : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Tératogénicité

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

Monophénylglycol : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

### Évaluation toxicologique

Effets aigus : Nocif en cas d'ingestion.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

#### Toxicité pour le poisson

Alcool éthoxylé : CL50: 10 - 100 mg/L  
Espèce: Poisson

Monophénylglycol : Essai en dynamique CL50: 344 mg/L  
Durée d'exposition: 96 Heure  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Essai en dynamique NOEC: 23 mg/L  
Durée d'exposition: 34 j  
Espèce: Pimephales promelas

2-(heptadecenyl)-4,5-dihydro-1H-imidazole-1-éthanol : CL50: 0,33 mg/L  
Durée d'exposition: 96 Heure  
Espèce: Brachydanio rerio

1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium : CL50: 0,0066 mg/L  
Durée d'exposition: 96 Heure  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

#### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Alcool éthoxylé : CL50: > 1 - 10 mg/L  
Espèce: Daphnie

Monophénylglycol : CE50: > 500 mg/L  
Durée d'exposition: 48 Heure  
Espèce: Daphnia magna

Essai en semi-statique NOEC: 9,43 mg/L  
Durée d'exposition: 21 j  
Espèce: Daphnia magna  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

2-(heptadecenyl)-4,5-dihydro-1H-imidazole-1-éthanol	: CE50: 48 mg/L
1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	: CE50: 0,022 mg/L Durée d'exposition: 48 Heure Espèce: Daphnie
Toxicité pour les algues Alcool éthoxylé	: CE50: 10 - 100 mg/L Espèce: Algues
Monophénylglycol	: CE50: > 500 mg/L Durée d'exposition: 72 Heure Espèce: Scenedesmus subspicatus Méthode: DIN 38412
1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	: CE50: 0,46 mg/L Durée d'exposition: 72 Heure Espèce: Selenastrum capricornutum(algue d'eau douce)
Toxicité pour les bactéries Alcool éthoxylé	: CI50: > 100 mg/L Espèce: Bactérie
Monophénylglycol	: EC20: 620 mg/L Durée d'exposition: 30 Minute Espèce: boue activée Méthode: OCDE Ligne directrice 209
	EC10: 320 mg/L Durée d'exposition: 17 Heure Espèce: Pseudomonas putida Méthode: DIN 38412

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	: donnée non disponible
Biodégradabilité Alcool éthoxylé	: Facilement biodégradable Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 907/2006 relatif

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : pollue l'eau  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

Marchandise non dangereuse

### IATA

Marchandise non dangereuse

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

### IMDG

Marchandise non dangereuse

### RID

Marchandise non dangereuse

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau  
VVWS A4

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : : non applicable

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.  
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

## SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

## BRITEMOR 921 (W)

Version: 2.0

Date de révision 29.10.2013

Date d'impression 04.12.2014

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.